

Service | Mis à jour le 28 décembre 2021

Aides spécifiques aux jeunes majeurs de l'Aide Sociale à l'Enfance

● **Disponible** | Le Tampon (974)

Service cumulable

Logement – Hébergement

Accompagnement

Ces projets concourent à la mise en œuvre de La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté du 21 décembre 2018 et ses avenants, les décisions de financement ont été validées par Délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental

En présentiel

248 Rue Jules Bertaut
97430 Le Tampon

Publics

Profils

- Jeune de 18 à 25 ans ayant eu un parcours Aide Sociale Enfance (ASE)

Critères

- Aucun

Pré-requis, compétences

- Aucun

Modalités

Pour l'accompagnateur

- Solliciter la personne à contacter sur cette fiche service
- Téléphoner

Pour le bénéficiaire

- Solliciter un accompagnateur afin qu'il contacte la personne référente de ce service au sein de la Maison Départementale la plus proche de chez vous

Justificatifs

- Aucun

 **Connectez-vous**

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

Description

Qu'est ce que c'est ?

Les aides prévues dans le cadre de la stratégie pauvreté sont :

- L'Espace d'accueil AJMD

-Le dispositif d'accompagnement aux jeunes majeurs sortants de l'ASE mise en œuvre par l'association ADEPAPE le maillon qui intervient sur le Nord, l'Est -Le dispositif KAZ DEPART mis en œuvre par l'association Allons Déor

- le dispositif consigne numérique solidaire

Pour qui ?

Les différents accompagnements sont destinés aux jeunes de 18 à 25 ans ayant eu un parcours ASESE

Pourquoi ?

Les dispositifs Espace Accueil AJMD et accompagnement aux jeunes sortants de l'ASE ont pour objectif d'inscrire le jeune dans un parcours serein et stable lui permettant de se créer un réseau de personnes-ressources et de multiplier les parrainages avec les personnes extérieures.

Le dispositif KAZ DEPART veille quant à lui à trouver une solution de logement adapté pour les jeunes. Sortants e l'ASE ayant un trouble psychique avéré et durable

Le projet consigne numérique solidaire doit mettre en place un coffre-fort numérique afin de leur garantir la conservation et l'accès à leurs documents essentiels.

Combien ?

Il s'agit de subventions aux associations

Comment accéder à ces accompagnements

L'orientation est faite par les travailleurs sociaux des TAS, centralisé par le SDASE et ou/mise en relation avec l'association par une fiche de liaison.

-Pour la consigne numérique solidaire, les comptes seront créés par les services des territoires, mais c'est le SDASE qui pilotera le projet, le suivi et l'appui en lien avec le service de la DEMS.